



ASSOCIATION ■ Un nouveau dispositif de soutien psychologique aux patrons et décideurs en grande souffrance

Apesa 28 au secours des entrepreneurs



AIDE PSYCHOLOGIQUE. François Robinet, président de Chambre, Sébastien Fertré, greffier, Alain Huron, président du tribunal de commerce de Chartres, Marc Binné, greffier à Saintes, Jean-Paul Sureau, futur président du tribunal de commerce de Chartres.

Dans leur solitude, les chefs d'entreprises manquent souvent de soutiens pendant les périodes critiques de leur vie professionnelle. Le tribunal de commerce essaie de les aider.

Françoise Illy

Une réunion d'information, organisée au tribunal de commerce, mercredi 9 novembre, avait pour objectif de sensibiliser tous les professionnels qui peuvent être au contact de chefs d'entreprise en difficulté, confrontés à des idées suicidaires.

Détecter et aider les chefs

d'entreprise en souffrance psychologique

C'est par le biais de la structure nationale Apesa "Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aiguë" que le tribunal de commerce de Chartres va mettre en place Apesa 28, pour combler le manque qui existe pour « détecter, reconnaître et oser aborder » la souffrance des entrepreneurs. Né en 2013 de la rencontre de Marc Binné, greffier au tribunal de commerce de Saintes, et de Jean-Luc

Douillard, psychologue clinicien du centre hospitalier de la même ville, le dispositif est en cours de déploiement dans plusieurs départements. La démarche passe par la formation de « sentinelles, des personnes capables de déclencher une alerte », explique Marc Binné. Juges, greffiers, mandataires et administrateurs judiciaires, chambres consulaires, experts-comptables, avocats, banquiers, assureurs... peuvent faire partie du réseau de sentinelles, confie Alain Huron, président du tribunal de commerce de Chartres.

Prévenir, une affaire de proximité

Le principe est simple : lorsqu'une "sentinelle" détecte une souffrance psychologique chez un entrepreneur, avec son accord, elle remplit une fiche d'alerte qu'elle transmet à la plateforme Ressources Mutuelles Assistance (R.M.A) qui évalue la gravité de la situation et demande une prise en charge de la personne, en souffrance, par un psychologue local dans un délai de cinq jours.

Les statuts d'Apesa 28 vont être déposés par le tribunal de Chartres pour



créer sa propre association locale. « Même si les besoins restent modestes » indique Alain Huron, il est indispensable qu'Apesa 28 réunisse suffisamment des fonds, par le biais de partenaires, de membres fondateurs, associés, bienfaiteurs et actifs pour financer les prises en charge. Le coût de la procédure totalement gratuite pour le chef d'entreprise est estimé à 350 euros, comprenant la prise en charge par la R.M.A. et cinq entretiens avec un psychologue local. « À côté de la prévention de la difficulté des entreprises, il s'agit d'aborder la prévention de la difficulté des entrepreneurs », souligne Alain Huron. ■

➔ **Contact Apesa 28.** Alain Huron au 06 12 30 45 52 et par mail : alainhuron@wanadoo.fr

■ COTISATIONS

Devenir membre. Pour être membre actif, la cotisation minimale annuelle est de 100 €. Les membres bienfaiteurs pourront payer une cotisation annuelle 500 €, les membres associés participent pour une cotisation annuelle de 1.500 € et pour faire partie des membres fondateurs le droit d'entrée est de 2.000 € et une cotisation annuelle de 1.500 €.